LE BAR-RESTAURANT « LA CENTRALE » VA BIENTÔT REPRENDRE SES ACTIVITÉS !

Les sources citées ci-dessous proviennent de documents officiels publiés par la mairie de Toulouse, des déclarations de nos élus lors de plusieurs rencontres publiques, ainsi que de propos publics de l'exploitant actuel du Bar-Restaurant.

Le Bar-restaurant situé sur l'île du Ramier, face aux immeubles va reprendre ses activités...

Quand?

Après travaux pour changer la destination (usage) des bâtiments, le bar qui fonctionnait 3 mois cet été, va fonctionner TOUTE L'ANNÉE

Où?

EN FACE DE NOS IMMEUBLES SUR LA RIVE DU RAMIER : comme cet été, la clientèle sera en extérieur et aura l'accès par le parking. L'extension des travaux permettra d'accueillir de la clientèle en plus grand nombre et sera aussi accueillie à l'intérieur des bâtiments.

Comment?

La collectivité locale demande dans la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) LE DÉCLASSEMENT de ce lieu pour créer un Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL). CETTE ACTION PERMET L'OBTENTION D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE POUR TRANSFORMER les deux bâtiments actuels de cette zone (extension-élévation).

Que permet la création de ce STECAL?

(Règlement zone N articles 1.8, 9.4 et 10.1.5)

Elle permet aux propriétaires actuels de demander un permis de construire afin de PASSER DE 320 m² À 562 m², soit 242 m² supplémentaires, PORTER LA HAUTEUR DE TOUT LE BÂTI À 10,5 m (3 niveaux) et laisser au moins 35% de sol naturel.

Quelle est la conclusion de la commission d'enquête?

(Extrait des conclusions)

La commission d'enquête publique, À L'UNANIMITÉ DE SES MEMBRES, ÉMET UN AVIS FAVORABLE À CE PROJET de 1ère modification du PLU de Toulouse Métropole, commune de Toulouse...

Quelle est la position de la commune sur ce secteur?

(Extrait du rapport)

Sur la question des nuisances acoustiques, les projets de STECAL se situent sur des secteurs très peu occupés par l'habitat. Les contraintes liées au voisinage de proximité restent donc limitées...

LE BAR-RESTAURANT « LA CENTRALE » VA BIENTÔT REPRENDRE SES ACTIVITÉS !

QUE VA-T-IL se passer ?DES NUISANCES TOUTE L'ANNÉE!

- Musique amplifiée, clientèle festive, bruyante, criant et chantant jusqu'à 2 heures du matin tous les jours, 7 jours sur 7 ... et 3 heures le samedi!
- Après 2h du matin, prolongation des nuisances ensuite sur le parking : moteurs des véhicules, autoradios à fond ; motos avec échappements libres, démarrages en trombe, des cris, chant et éclats de voix provenant du parking.
- Des soirées de 300 à 500 personnes,
- · Des concerts régulièrement ;

LES CONSÉQUENCES À COURT TERME DE CES NUISANCES :

- · les personnes obligées de rester sur place subiront les nuisances,
- les autres vont quitter le quartier :

MAIS AUSSI:

- Les locataires vont partir en masse pour trouver ailleurs la tranquillité,
- > les propriétaires seront obligés de baisser les loyers sans voir leurs charges diminuer pour autant, ce qui, à terme, rendra impossible les locations,
- > les propriétaires souhaitant partir pour retrouver la tranquillité devront se débarrasser de leur appartement et seront obligés de le vendre au rabais puisqu'il sera continuellement dévalorisé.

Pour lutter contre ces pertes et cette situation, « Le Collectif des Riverains de la Digue » a :

- > réalisé une pétition de plus de 100 foyers remise au Maire de quartier,
- > porté une plainte signée par 47 personnes au Procureur de la République,
- > envoyé un dossier au préfet.



REJOIGNEZ-NOUS POUR PLUS D'INFORMATION:

Nous nous tenons à votre disposition tous les mardis à partir de 18h45 à 19h15 au 23 rue de la Digue.

Nous viendrons bientôt à votre rencontre pour vous informer et recueillir votre soutient

Un mail pour nous contacter: croix2pierre@gmail.com